

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.2/01\_2022

Lausanne, le 17 mars 2022

## Communiqué de presse du Tribunal fédéral

### Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2021

#### *Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération*

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié jeudi leurs rapports de gestion pour l'année 2021.

Le **Tribunal fédéral** est parvenu à maîtriser le volume des affaires en statuant dans un délai globalement acceptable. Toutefois, il juge que la situation reste critique en ce qui concerne le volume des affaires. Pour faire face à la situation de surcharge, dans la mesure du possible par ses propres moyens, le Tribunal fédéral a poursuivi la réorganisation de ses cours initiée en 2020. Il a pris trois décisions importantes à ce sujet. En 2021, le **Tribunal pénal fédéral** a continué d'enregistrer une charge de travail élevée. Le président nouvellement élu a choisi de façon ciblée le thème « Confiance et estime réciproques » pour l'année en cours et a continué à mettre en œuvre les recommandations de l'autorité de surveillance. Le **Tribunal administratif fédéral** a pu réduire le nombre d'affaires pendantes malgré la pandémie de coronavirus. Il a assuré son fonctionnement durant cette deuxième année de pandémie grâce à plusieurs mesures de numérisation, notamment l'expansion de son centre de scannage. Le nombre d'affaires introduites au **Tribunal fédéral des brevets** a augmenté par rapport à l'année précédente. 22 affaires ont été tranchées, les affaires pendantes ont légèrement augmenté.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2021**

En 2021, 7881 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente : 8027). Le Tribunal fédéral a tranché 7509 cas (année précédente : 7866). 13,1% des recours ont été admis (année précédente : 14,3%). La durée moyenne de procédure a été de 149 jours (année précédente : 146). 3235 affaires pendantes ont été reportées à l'année suivante.

En ce qui concerne le volume des affaires, le Tribunal fédéral juge que la situation reste critique. Le nombre d'affaires demeure très élevé et rien n'indique qu'il diminuera. Pour faire face à la situation de surcharge, dans la mesure du possible par ses propres mesures, le Tribunal fédéral a poursuivi la réorganisation de ses cours initiée en 2020. Il a pris trois décisions importantes à ce sujet :

- tout d'abord, le droit fiscal est transféré (vraisemblablement à fin 2022) de la deuxième Cour de droit public à Lausanne à la deuxième Cour de droit social à Lucerne. Cela conduira à une charge de travail plus équilibrée au sein des cours.
- parallèlement, un juge spécialisé en droit fiscal et certaines greffières et certains greffiers changeront de cour. La deuxième Cour de droit social, actuellement composée de quatre membres seulement, disposera ainsi à l'avenir à nouveau de cinq postes de juges.
- comme des mesures purement internes ne suffisent pas pour faire face à la charge de travail élevée, le tribunal a requis en décembre du Parlement l'attribution de deux postes de juges supplémentaires (accroissement du nombre total de juges de 38 à 40). En cas d'acceptation, les cours, actuellement au nombre de sept, seront à l'avenir organisées selon le modèle de huit cours composées chacune de cinq membres (modèle 8x5) ; une deuxième Cour de droit pénal serait ainsi créée.

En outre, la possibilité a été donnée aux cours comptant un nombre élevé d'affaires dans certaines matières déterminées, afin de décharger leurs présidences, de mettre en place des présidences séparées lorsque la décision est rendue lors de compositions à un et trois juges. Afin de garantir la transparence lors de la composition de la cour appelée à statuer, ces présidences spéciales sont mentionnées sur le site internet du Tribunal fédéral.

Andreas Zünd a quitté ses fonctions de juge fédéral à fin mars suite à son élection en tant que juge suisse à la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) à Strasbourg. Hans Georg Seiler a démissionné de ses fonctions de juge fédéral pour la fin de l'année. L'Assemblée fédérale a élu Stephan Hartmann et Marianne Ryter pour leur succéder. Nicolas Lüscher a été élu en tant que nouveau Secrétaire général par la Cour plénière. Il va remplacer l'actuel Secrétaire général, Paul Tschümperlin, qui exerce ses fonctions depuis 1991 et qui a annoncé sa démission pour fin juin 2022.

Durant l'année sous revue, la CourEDH a rendu 249 décisions concernant la Suisse. Sept arrêts ont été rendus. Dans trois cas, la CourEDH a constaté au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Suisse.

**Contact :**

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : [presse@bger.ch](mailto:presse@bger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2021**

### **Exercice 2021 – Charge de travail importante et taux de liquidation élevé**

Le Tribunal pénal fédéral enregistre à nouveau une charge de travail importante pour l'année 2021. Le taux de liquidation global pour l'ensemble des cours est de 91%. Les répercussions de la situation liée à la pandémie ont entraîné des restrictions sensibles et par conséquent, des reports de procédures.

### **Commission administrative – Mise en œuvre des recommandations et charge liée au Covid-19**

La Direction du Tribunal a poursuivi de manière conséquente la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de surveillance. Elle s'est également beaucoup occupée des nouvelles dispositions spéciales en rapport avec le Covid-19. Outre les activités habituelles de direction, elle a poursuivi la recherche de locaux pour la Cour d'appel.

### **Statistiques – Nombre d'affaires et taux de liquidation du Tribunal pénal fédéral**

	<b>Entrées 2020</b>	<b>Entrées 2021</b>	<b>Taux de liquidation</b>
Cour des affaires pénales	63	55	109%
Cour des plaintes	786	724	90%
Cour d'appel	54	54	81%

### **Cour des affaires pénales – Taux de liquidation élevé pour des affaires de grande ampleur**

Pour l'année 2021, avec 55 entrées, la Cour des affaires pénales enregistre 13% d'affaires en moins que l'année précédente. Et, avec un taux de liquidation d'environ 110%, le nombre d'affaires liquidées est plus élevé que le nombre d'affaires entrées. Le jugement de quatre procédures complexes et de grande ampleur dans le domaine de la criminalité économique s'est avéré particulièrement intense. En effet, dans le cadre de ces affaires, la Cour des affaires pénales a dû examiner pas moins de 4 200 classeurs fédéraux et près de 211 gigaoctets de données électroniques.

### **Cour des plaintes – Investissement en temps élevé pour des procédures complexes de levées de scellés**

Pendant la période du présent rapport, 724 affaires sont entrées à la Cour des plaintes. Le taux de liquidation était de 90%, ce qui représente une baisse de 8% par rapport au chiffre de l'année précédente. Une baisse notamment due aux procédures complexes de levées de scellés dans le domaine du droit pénal administratif, pour lesquelles il a fallu trier plus de 100 000 dossiers électroniques. La grande majorité des procédures ont été liquidées en l'espace de six mois.

## **Cour d'appel – Entrées élevées avec un personnel en sous-effectif**

Avec 54 affaires, la Cour d'appel, la Cour pénale de deuxième instance de la Confédération, a été confrontée à une lourde charge de travail. En 2021 également, le nombre d'affaires entrées et d'affaires liquidées a largement dépassé celui prévu dans la planification initiale. Au total, 43 affaires ont été liquidées dans de bons délais. Toutefois, le nombre de procédures liquidées est inférieur au nombre d'entrées pour l'année du présent rapport. Cela est dû au personnel en sous-effectif, un problème qui devrait être résolu en cours d'année.

### **Brève perspective pour l'année 2022 – Confiance et estime au Tribunal pénal fédéral**

De concert avec la nouvelle Vice-présidente, Joséphine Contu Albrizio, le nouveau Président élu au Tribunal pénal fédéral, Alberto Fabbri, a abordé de manière ciblée le thème « Confiance et estime réciproques » et continué à mettre en œuvre les recommandations de l'Autorité de surveillance. Le Président a également mené des entretiens directs et ouverts avec des collaborateurs de tous les services afin de se faire une idée précise de la situation d'ensemble au sein du Tribunal. « Ces entretiens ont été très appréciés et représentent un premier pas important et une base saine pour continuer à renforcer le Tribunal », souligne Alberto Fabbri.

#### **Contact :**

Tribunal pénal fédéral, Marc-Antoine Borel, Secrétaire général

Tél. 058 480 68 68, Courriel : [presse@bstger.ch](mailto:presse@bstger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2021**

Même si l'année 2021 aura aussi gardé l'empreinte de la pandémie Covid-19, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a pu réduire le nombre des affaires en instance durant l'exercice.

Durant l'année sous revue, on dénombre 5704 nouvelles affaires (année précédente : 6606) et 5976 affaires liquidées (année précédente : 6503). Le TAF a ainsi réduit de 272 le nombre des procédures pendantes. La durée moyenne est de 306 jours par dossier (année précédente : 288). Dans l'ensemble, le tribunal a ainsi reporté le traitement de 5254 affaires (année précédente : 5526) à l'année 2022.

Le TAF a pu assurer son fonctionnement durant cette deuxième année de pandémie grâce à plusieurs mesures de numérisation, notamment l'expansion de son centre de scannage. Le télétravail s'est imposé et les discussions sous forme hybride, en présentiel et en distanciel, sont augmentées. Plusieurs départs à la retraite ou démissions ont aussi entraîné des changements au niveau personnel. Cinq nouveaux juges sont ainsi entrés en fonction au cours de l'exercice.

### **Contact :**

Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, Attaché de presse

Tél. 058 465 29 86, 079 619 04 83, Courriel : [medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2021**

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a augmenté pour se situer à 27 (année précédente : 22). Si le nombre des procédures ordinaires reste stable (18 contre 18 l'année précédente), on note une hausse des procédures sommaires (9 contre 4 l'année précédente).

Sur les 17 procédures ordinaires liquidées, sept ont fait l'objet d'une transaction et huit ont donné lieu à un jugement ; deux procédures ont été classées étant devenues sans objet. Sur les cinq procédures sommaires liquidées, deux l'ont été par jugement et trois sont devenues sans objet. Le nombre des affaires en instance à la fin de l'année sous revue s'est légèrement accru (30 contre 25 l'année précédente).

Les conséquences de la pandémie Covid-19 sur le fonctionnement du tribunal restent mineures. Les audiences ont eu lieu en présentiel moyennant le respect des mesures de prévention. La participation par vidéoconférence a cependant aussi été proposée pour les débats principaux, spécialement utile pour les parties résidant à l'étranger et dont les représentants ne pouvaient pas ou que difficilement entrer dans le pays en raison des restrictions de voyage (quarantaine).

Les revenus de 895 256 francs sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente (796 605 francs), ce qui s'explique par le nombre plus élevé d'affaires liquidées. Même si les charges marquent une hausse par rapport à l'année précédente (1 608 466 francs contre 1 566 306 francs) en raison d'un dossier dans lequel l'assistance judiciaire a été accordée, le déficit est en baisse. Le taux de couverture propre se monte à 56% (année précédente : 51%).

### **Contact :**

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : [mark.schweizer@bpatger.ch](mailto:mark.schweizer@bpatger.ch)